

Promeneurs, évitez les abords des sites nucléaires !

Le laboratoire CRIIRAD a mesuré un niveau de radiation anormalement élevé à la clôture du site du Tricastin

Il existe sur le territoire français de nombreuses installations nucléaires (INB). Peu de gens savent que, dans beaucoup de cas, les matières radioactives manipulées ou entreposées à l'intérieur du périmètre de ces installations émettent des radiations suffisamment pénétrantes et intenses pour générer, dans le domaine public, à l'extérieur des clôtures, un niveau de radiation très nettement supérieur au niveau naturel.

La CRIIRAD a eu l'occasion de constater un excès de radiation à proximité de nombreux sites nucléaires :

mines d'uranium, usine COMURHEX (AREVA) de Malvesi, site de Marcoule, usine de retraitement de la Hague, centre de stockage de déchets radioactifs de l'ANDRA à Soulaines¹, etc.

Le site nucléaire du Tricastin, situé au sud du département de la Drôme, est également concerné. Il regroupe de nombreuses installations de l'amont du cycle du combustible nucléaire (CEA, COMURHEX, EURODIF) ainsi que 4 centrales électronucléaires EDF.

En 2002, la CRIIRAD avait mis en évidence un niveau de rayonnement gamma anormalement élevé en plusieurs secteurs à la clôture du site du Tricastin et en particulier côté ouest. Les mesures avaient dû être interrompues du fait de l'intervention de la gendarmerie, mais elles étaient suffisantes pour justifier un courrier à la Commission d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin



(CIGEET) et un communiqué de presse. La CRIIRAD demandait « que soit réalisée une cartographie radiamétrique détaillée des abords du site ; que l'origine exacte de ces anomalies soit recherchée et que les exploitants revoient leurs concepts d'entreposage de matières irradiantes ; que le dispositif d'autocontrôle des exploitants soit revu ».

En 2007, dans le cadre d'interventions ponctuelles (dont un reportage pour le JT de France 2 et le tournage d'un documentaire pédagogique pour des étudiantes allemandes) la CRIIRAD a été amenée à effectuer de nouvelles mesures au Tricastin.

Lors du premier repérage rapide effectué en soirée du 25 juillet 2007, la CRIIRAD a pu aller au bout du chemin qui longe la clôture ouest. Les mesures effectuées à l'intérieur du véhicule en marche ont indiqué que le niveau de rayonnement gamma atteignait 1 700 coups par seconde (c/s) soit 28 fois plus que le niveau naturel.

L'anomalie la plus forte concernait le secteur situé au bout de la route, en face de merlons de terre au droit du site COGEMA (cf. photographie) et en face des locaux de la société la SAUR. Cette valeur était supérieure à celle mesurée par la CRIIRAD en 2002 (1450 c/s à pied).

Ces fortes anomalies radiamétriques sont très probablement dues à l'entreposage de matériaux radioactifs sur le site COGEMA. Manifestement, le merlon de terre édifié entre ces hangars et la clôture n'est pas assez haut pour empêcher la transmission du rayonnement diffus.

Les contrôles effectués à pied et de jour en décembre 2007 ont permis de constater qu'en fait ce secteur est désormais d'accès limité. Il semble que, suite aux révélations CRIIRAD de 2002, AREVA ait finalement repoussé les limites de sa clôture, côté ouest, en installant un portail qui coupe la route. Un panneau "AREVA" situé à droite du portail porte la mention : "Propriété Privée Défense de Pénétrer" (il n'avait pas été repéré par la CRIIRAD en juillet 2007, du fait d'un passage en voiture et en soirée. De plus le portail était ouvert lors des 3 interventions).



A gauche du portail, un panneau indique « Usine George Besse II Unité Sud » et « SAUR / Drôme Energie Services ».



Merlon de protection (CRIIRAD, juillet 2007)

On notera que les salariés de La Saur sont exposés à ces radiations lors de leur passage sur cette route et très probablement également devant leur local car il s'agit d'un champ de radiations détectable à plusieurs dizaines de mètres perpendiculairement à la clôture. On peut s'interroger d'ailleurs sur l'exposition subie par les travailleurs de l'industrie nucléaire à l'intérieur du périmètre des INB (installations nucléaires de base).

Au niveau du portail, secteur accessible au public, le niveau de rayonnement gamma mesuré à pied reste 5 à 6 fois supérieurs au niveau naturel (300 à 400 c/s). D'autres anomalies radiamétriques (niveaux de radiation plus de 3 fois supérieurs à la normale) ont été repérées, en voiture, par exemple sur la route qui longe la clôture Est (chemin des agriculteurs, en particulier dans le virage entre la centrale EDF et l'usine EURODIF) et sur le parking EURODIF au sud-est du site au droit d'un parc à fûts d'uranium.

Ces résultats partiels montrent que les contrôles effectués par la CRIIRAD en 2002 ont permis un premier niveau d'amélioration de la radioprotection. Désormais, en effet, le grand public ne devrait plus accéder à la portion de la zone Ouest où le niveau de radiation est le plus important (à

condition de bien lire le panneau qui indique que l'accès est réservé). Par contre on constate que les exploitants ne sont pas en mesure d'organiser l'entreposage ou le stockage de matériaux radioactifs de telle sorte qu'il n'y ait aucun excès de radiation dans le domaine public. Cette situation est d'autant plus choquante que :

1. Cette exposition peut ne pas être négligeable en fonction du temps passé. Par exemple à la clôture ouest, sur la base des mesures CRIIRAD de 2002, l'exposition était supérieure à 10 microSieverts par an pour seulement 50 heures de présence soit 10 minutes par jour.
2. Des solutions techniques existent pour atténuer voire supprimer cette irradiation dans le domaine public.
3. L'existence d'un excès de radiation en de nombreux secteurs de la clôture n'apparaît pas dans les documents rédigés par les exploitants à destination du public. Affaire à suivre...